

Aubergenville, le 11 juin 2020

Fonds national et régional de soutien aux Petites Entreprises

GPS&O contribue à hauteur de 1,5 M€

La communauté urbaine débloque une enveloppe de 1,5 M€ en faveur des petites entreprises¹ fragilisées par la crise sanitaire. Elle s'engage aux côtés de l'État et de la Région Île-de-France pour approvisionner des fonds d'aide d'urgence et ainsi contribuer à la reprise d'activité des entreprises et à la relance de l'économie locale.

Ces fonds vont abonder des dispositifs portés par l'État et la Région. L'objectif est de faire face à l'urgence économique, en préservant les entreprises des risques de faillite, en sauvegardant l'emploi et en soutenant la relance de l'activité économique.

« Notre priorité depuis le début de la crise sanitaire est d'en amortir les conséquences économiques et sociales en soutenant les entreprises les plus fragiles. Cette mobilisation se traduit aujourd'hui concrètement par un l'effort financier à hauteur de 1,5 M€ de la communauté urbaine pour abonder les fonds nationaux et régionaux d'aide aux TPE, qui représentent 96% du tissu économique de Grand Paris Seine & Oise » affirme Philippe Tautou, président de GPS&O.

Un fonds de solidarité dédié aux TPE pour compenser les pertes de chiffres d'affaires

Dans un premier temps, GPS&O va alimenter à hauteur de 500 000 € le fonds de solidarité déployé par l'État, versé sous la forme d'aide aux TPE (0 à 9 salariés). Il s'adresse aux 28 000 TPE du territoire, soit 96 % du tissu économique de la communauté urbaine et comprend :

- Un volet national qui prévoit une aide forfaitaire de 1 500 € :
 - Informations et demandes en ligne : www.impots.gouv.fr/portail/node/13467
- Un volet régional, piloté par la Région Île-de-France, avec une prime complémentaire de 2 000 à 5 000 € au 1^e volet national, selon les critères d'éligibilité déterminés :
 - Infos et demandes en ligne : covid-19-aidesauxentreprises@iledefrance.fr ou iledefrance.fr/fonds-de-solidarite-entreprises-volet-2

Le « Fonds Résilience Ile-de-France & collectivités » pour soutenir la reprise d'activité des TPE/PME

Le second axe du plan de soutien, pour lequel GPS&O va également abonder jusqu'à 1M€, se traduit par de l'avance remboursable, à savoir des prêts à taux 0 sur durée maximale de 6 ans. Ce fonds, porté par la région Ile-de-France et la Banque des territoires, s'adresse à des entreprises n'ayant pas eu accès, ou partiellement, à des prêts bancaires et présentant un risque de faillite dans les 6 mois. Cumulable avec les aides du fonds de solidarité, ce dispositif s'adresse aux commerces, micro-entreprises, TPE/PME de moins de 20 salariés et au secteur de l'Économie sociale et solidaire.

Leurs montants sont compris entre 3 000 € à 50 000 € pour les entreprises de 1 à 9 salariés et vont jusqu'à 100 000 € pour celles de 10 à 20 salariés.

- Demande en ligne sur une plateforme dématérialisée unique sur le site web de la Région.

¹ Entreprises de moins de 20 salariés, indépendants, micro-entrepreneurs, professionnels libéraux, associations et autres agents économiques.

La cellule de crise « Aide aux entreprises », mise en place dès le début de la crise COVID-19 par la communauté urbaine GPS&O, est pleinement mobilisée pour guider les entreprises concernées et les aider à bénéficier de ces aides. Pour cela, il faut contacter les équipes Développement économique de GPS&O, via l'adresse dédiée deveco@gpseo.fr.

Une mobilisation générale depuis le début de la crise

Cet investissement financier de GPS&O vient compléter un plan de soutien plus global dédié aux acteurs économiques. La communauté urbaine est mobilisée depuis le début du confinement en menant différentes actions :

- Une cellule de crise dédiée à l'accompagnement des entrepreneurs, avec notamment un conseil pour le montage de dossiers auprès des guichets de financement. 200 entreprises y ont déjà eu recours
- Un appui aux producteurs agricoles locaux confrontés à des tensions en matière de main d'œuvre
- Un accompagnement des créateurs et start-up, via l'incubateur PICube
- Des distributions de 40 000 masques pour aider les TPE à la reprise de leur activité (800 entreprises du territoire soit 2 500 salariés)
- Le maintien du rythme de publication des appels d'offres durant toute la crise pour continuer à alimenter les carnets de commandes des entreprises du BTP
- La relance très rapide des 70 chantiers de GPS&O

Contact presse : Xavier Tondi – xavier.tondi@gpseo.fr tél : 06 60 44 98 75

À propos de la communauté urbaine

Grand Paris Seine & Oise, la plus importante communauté urbaine de France, s'étend sur 500 km² et compte plus de 408 000 habitants répartis dans 73 communes. Ce territoire est l'un des maillons stratégiques aux portes du Grand Paris, au cœur des grands projets de la vallée de la Seine. Aéronautique, automobile, agriculture, facture instrumentale... font de ce territoire un laboratoire d'innovations. La communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise gère plusieurs compétences structurantes : mobilité et déplacements, développement économique, aménagement, habitat, voirie, culture, sport, environnement, déchets, eau et assainissement.